

de la guerre nous a accordé des entreprises de cette nature, et nous avons envoyé tout ce que les producteurs canadiens ont pu envoyer. Tous les renseignements que je possède à ce sujet, sont ceux que l'honorable député (M. Borden) a trouvés dans les journaux.

M. BORDEN (Halifax) : L'honorable ministre (M. Fisher) ne ferait-il pas bien d'envoyer un télégramme pour obtenir des renseignements, afin que les cultivateurs du Canada eussent l'occasion de savoir s'ils peuvent fournir la viande que l'on importait autrefois des Etats-Unis ? Il est extrêmement important que les cultivateurs de ce pays sachent cela.

M. MONK : Le ministre peut-il dire quelle quantité de bœuf en conserves nous avons fournie au ministère de la Guerre ? Je crains qu'il ne faille fortement l'aiguillonner.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : On m'informe que nous avons exporté environ 800,000 livres de viande, et l'on nous a demandé d'en exporter à peu près deux cent mille livres de plus, mais les producteurs canadiens ne peuvent pas exécuter la commande.

M. CLANCY : Le gouvernement s'est chargé de payer 5 pour 100 sur une partie du coût de certains entrepôts, et, l'année dernière, l'on nous a dit qu'il n'y en avait qu'un seul, situé dans la province de Québec. Le ministre peut-il nous dire si l'on en a construit dans l'intervalle, et peut-il nous dire jusqu'à quel point l'enquête de Québec a réussi ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous accordons depuis deux ans une subvention à un entrepôt de Charlottetown, outre celle que nous avons accordée à celui de Québec. Diverses personnes m'ont écrit à ce sujet de Saint-Jean et d'Halifax, mais les gens ne semblent pas en état de prélever les fonds pour faire leur part des travaux. Le gouvernement proposait de donner un certain intérêt sur un certain placement, et dans le cas de Québec et de Charlottetown, on s'est conformé à cet arrangement. Il y a une compagnie de Saint-Jean et une autre d'Halifax qui correspondent aujourd'hui avec nous, et je crois que nous modifierons peut-être les conditions de manière à répondre aux intérêts du public, mais les premières conditions n'ont pas été acceptées. La compagnie de Québec a amélioré l'entrepôt, mais elle n'a pas amené le public à utiliser l'entrepôt frigorifique. Le délai pendant lequel nous devons leur accorder une subvention est expiré.

A Charlottetown, il s'agissait de l'entreprise d'un particulier, et nous avons réussi à procurer un compartiment au public dans l'entrepôt frigorifique que ce particulier a construit pour lui. Le contrat passé avec le propriétaire de l'entrepôt de Charlottetown expirera cet été. Je n'ai pas payé plus

que ce que l'on s'était d'abord proposé de payer pour cet objet.

M. CLANCY : On dirait que l'on a payé une plus forte somme. Le ministre a déjà dit ici que le gouvernement se proposait de payer 5 pour 100 sur la moitié ou les deux tiers du coût de construction de l'entrepôt de Québec, et il croyait que le bâtiment coûterait \$40,000. Je vois sourire l'honorable député de Québec (M. Dobell), il connaît sans aucun doute ce qui en est et peut donner une explication. Or, si l'on a payé 5 pour 100 sur toute la somme de \$38,000 (et non sur la moitié ou les deux tiers), ce serait un peu moins de \$2,000. A la page D-57 du rapport de l'auditeur général, je vois que l'on a payé en tout \$5,785.38, le coût de l'édifice étant de \$38,525. Je vois aussi payé une perte nette de \$5,542, et pour accident aux marchandises, \$1,682.89. J'aimerais que l'honorable ministre explique cela, vu la première déclaration qu'il a faite à la Chambre.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : D'après l'arrangement, il s'agissait d'une garantie de tant sur le placement, et le ministère de la Justice a compris la chose d'une telle façon qu'il nous a fallu payer assez pour donner 5 pour 100 sur le placement.

M. CLANCY : C'était seulement \$38,000.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : On a subi une perte, c'est ce qui explique la différence, et le ministère de la Justice m'a informé que nous en étions responsables d'après la teneur du contrat, et le paiement a été fait en conséquence.

M. CLANCY : C'est certainement un aveu très audacieux. L'année dernière, l'honorable ministre, à propos d'un crédit semblable, a déclaré, dans les termes les plus formels, que la somme à payer était de la moitié ou des deux tiers et que le gouvernement serait le juge de ce qu'il faudrait payer. L'honorable ministre a passé un contrat avec une compagnie privée, et il arrive que le public doit payer un intérêt de 5 pour 100 sur tout le placement et les pertes subies par la compagnie.

L'honorable ministre n'a certainement pas conclu de contrat de cette nature et au lieu de payer environ \$1,600, il en a payé \$6,000. C'est l'énoncé le plus audacieux qu'ait jamais fait un ministre, savoir que le ministre de la Justice a interprété un contrat fait par qui ? Par l'honorable ministre lui-même. Le gouvernement doit payer cette somme considérable. Assurément, à l'avenir, nous verrons à ce que les contrats soient soumis au ministre de la Justice avant d'être conclus, s'il nous faut avoir encore des transactions de cette nature. A mon avis, il ne fait pas honneur à l'honorable ministre d'être obligé de donner de telles explications au comité.

M. MONK : Le ministre de la Justice a-t-il donné une opinion écrite sur ce point ?